



CHATEAU SUR EPTÉ
Les Bordeaux de St Clair

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 juin 2020

L'an deux mil vingt le 26 juin à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Etaient présents :

MM Martial RAGEL, Bruno MUZZULINI, Gilles TOUTAIN adjoints.

Mmes Corinne COULIBALY, Stéphanie THESE, Marie-Christine CARAYRE, Virginie PROVIN, Laurence THIERRY, Virginie DELAFOSSE CUDORGE conseillères.

Mrs Patrick GARGES, Gille LECOMTE, Didier LETANG, Cyril MONEYN conseillers.

Etaient absents :

Steve HAMELIN (pouvoir à Martial RAGEL)

Cyril MONEYN a été élu secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Nous passons à l'ordre du jour :

Commission des impôts directs

Mme le Maire rappelle que la Direction des Services Fiscaux de l'Eure demande une liste de commissaires titulaires et suppléants pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (**C.C.I.D**). Les services fiscaux désigneront parmi la liste proposée 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Pour : 15 voix

Délégués Eure Numérique

Madame le maire expose qu'il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au syndicat Eure Numérique et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

1/ Membre titulaire : LECOMTE Gille

2/ Membre suppléant : CAILLAUD Nathalie

Représentants de la commune au Syndicat Eure Numérique.

Pour 15 voix

Délégués du SIEGE

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

1/ Membre titulaire : TOUTAIN Gilles

2/ Membre suppléant : RAGEL Martial

Représentants de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

Pour : 15 voix

Délégués de l'aérodrome

Madame le Maire expose qu'il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de l'Aérodrome d'Etrépagny-Gisors et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

1/ Membre titulaire : LECOMTE Gille

2/ Membre suppléant : RAGEL Martial

Représentants de la commune au Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de l'Aérodrome d'Etrépagny-Gisors.

Pour : 15 voix

Délégués du SIIVE

Madame le Maire expose qu'il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la vallée de l'Epte et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

1/ Membre titulaire : MONEYN Cyril

2/ Membre suppléant : CAILLAUD Nathalie

Représentants de la commune au Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de de la vallée de l'Epte.

Pour : 15 voix

Délégués de l'Adico

Considérant l'adhésion de la Commune à l'ADICO ;

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Madame CAILLAUD Nathalie, en qualité de délégué titulaire ;

- Monsieur RAGEL Martial, en qualité de délégué suppléant.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15 voix

Délégués de la forêt

Les Collectivités forestières Normandie demandent que soit désigné un élu référent forêt-bois au sein du Conseil Municipal.

M. Cyril MONEYN est désigné référent forêt-bois.

Autorisation générale et permanente de poursuites au Trésor Public

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer une autorisation permanente et générale de poursuite avec le comptable public responsable de la trésorerie de Gisors / Etrépnay, afin de l'autoriser à recouvrer par tous moyens les sommes impayées de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer l'autorisation portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Pour : 15 voix

Remboursement de deux locations salle des fêtes

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réglementation sanitaire imposée due au Covid 19 par la Préfecture, il convient de rembourser deux réservations de la location de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à rembourser ces deux réservations de salle polyvalente.

Pour : 15 voix

Acceptation des dons et remboursements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que Madame le Maire est habilitée à accepter :

- Les dons et legs
- Les remboursements de l'assurance suite à un sinistre
- Les remboursements de l'assurance suite à des honoraires d'avocat
- Chèques réalisés pour un trop perçu
- Chèques remboursant divers évènements (repas, sorties, divers...)

Pour : 15 voix

Vote des subventions

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'allouer des subventions aux associations suivantes :

- Association Combattants Guerre Saint Clair	200 €
- Union nationale combattants Buhy	100 €
- Union Cant Sapeurs-Pompiers Ecos	100 €
- Ecole de jeunes sapeurs-pompiers Ecos	100 €
- Entente Casteleptienne	900 €
- Compagnie du Silence (théâtre)	400 €
- Jeunes diplômés (Bac 50 € - Brevet des collèges 40 €)	500 €
- Héritage historique	300 €
- BTP – CFA	70 €
- Ecoute solidarité partage	100 €

Pour : 15 voix

Madame le Maire précise que la subvention de l'Entente Casteleptienne comprend le remboursement de l'achat des vélos de l'école d'un montant de 500 €. La subvention réelle pour cette association est de 400 € comme l'année dernière.

Délibération pour l'exonération d'une partie de la taxe foncière pour les commerces

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 à L. 2121-34,

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 décembre 2018 relative au soutien aux commerces de proximité,

Exposé des motifs :

La vitalité de notre centre-ville constitue un facteur d'attractivité pour notre commune et contribue à la qualité de vie dont bénéficient les habitants.

Or, les commerces de proximité qui sont essentiels à la vie de notre commune connaissent des difficultés spécifiques qui appellent un véritable appui. C'est pourquoi, le Département a pris l'initiative d'une action concrète et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du territoire eurois. Le Conseil Municipal partage son diagnostic relatif au besoin d'un soutien aux commerces de proximité.

Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet d'inscrire notre commune dans cette démarche collective, d'affirmer le besoin de soutien aux commerces de proximité sur notre territoire et de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerçants éligibles de la commune.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune.

Décide de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles de la commune.

Charge Madame le Maire d'en faire part à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Pour : 15 voix

Vote du taux des taxes communales

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal vote les taxes locales avec une augmentation de 3 %.

Taxes	Taux votés %	Bases d'imposition Prévisionnelles 2020	Produits correspondants
foncière (bâti) FB	21.38	299 000	63 936
foncière (non bâti) FNB	39.03	24 800	3 679
		Produit fiscal attendu	73 615

Pour : 15 voix

Vote du budget primitif 2020 de la commune

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune de l'exercice 2020, équilibré en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement	469 221.54 €
- Investissement	92 714.72 €

Pour : 15 voix

Vote du compte administratif 2019 de l'eau

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget de l'Eau de l'exercice 2019 présenté par M. Patrick GARCES (Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote)

Résultats 2019	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	44 521.64	67 639.02
Investissement	12 310.32	8 310.00

Il en ressort :

Un excédent de **122 683.76 €** en fonctionnement

Un excédent de **28 602.75 €** en investissement

Soit un excédent réel de **151 286.51 €**

Décide d'affecter :

Au compte 001 : **28 602.75 €** pour financer l'investissement

Au compte 002 : **122 683.76 €** pour financer le fonctionnement

Pour : 14 voix

Vote du budget primitif 2020 de l'eau

Le conseil municipal approuve le budget primitif de la commune de l'exercice 2020, équilibré en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement	186 164.70 €
- Investissement	36 912.75 €

Pour : 15 voix

Divers

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêté interdisant la circulation des quads et des buggys a été renouvelé pour un an.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la rive de la toiture de la Chapelle St Martin s'écroule. La DRAC a été saisie pour un éventuel état des lieux afin de nous guider sur la procédure à engager pour réaliser les travaux.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pendant le confinement les 3 peupliers situés impasse des Jardins Fleuris ainsi que les 2 sapins de la cour de la mairie ont été abattu par l'entreprise CIMES ET RACINES basée à Château sur Epte.
- Suite aux mesures sanitaires, l'élagage des arbres de la rue des Orchidées ainsi que le nettoyage des bassins de rétention ont été reportés du 3 au 10 juillet 2020.
- Les travaux de l'école (changement de 4 velux) auront lieu en juillet
- Madame le Maire et M. Gille LECOMTE ont reçu en mairie Mme VERMEULEN de la mutuelle MOAT pour la mise en place d'une mutuelle de village. Une permanence d'informations se tiendra le 1^{er} septembre.

La séance est levée à 22 h 00